

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 337/2025

A LA SOCIETE MASER SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° CAB/PROGOU/M-ND/BDR/T/07/2023, conclu avec la Province du Mai-Ndombe, pour un montant total hors taxe francs congolais six milliards huit cent vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-six mille deux cent six, quatre-vingt-neuf centimes (CDF 6 827 586 206,89) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais quarante-sept millions sept cent nonante-trois mille cent trois, quarante-cinq centimes (CDF 47 793 103,45), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 15/12/2025



Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général